

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2015

---

SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN DE SÉCURITÉ - (N° 3290)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par  
Mme Karamanli

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Vu la résolution du Parlement européen du 9 juillet 2015 sur le programme européen en matière de sécurité, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.